

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	14 (1869)
Heft:	(2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
Rubrik:	Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

recherche du progrès en tout genre, Messieurs les officiers qui composent l'état-major en quelque sorte permanent de la Confédération. Mais il est bon de rappeler que l'armée fédérale ne saurait être prise pour matière à expériences. Cette armée se compose de citoyens pour lesquels le militaire n'est point une carrière, mais bien une prestation plus ou moins onéreuse. Leur temps est précieux et la portion qu'ils en consacrent à leurs obligations militaires doit être utilisée pour une instruction solide et durable.

Quand un citoyen, au prix de quelques sacrifices de temps et d'argent, et profitant de l'entrain et des facilités de la jeunesse, a acquis les connaissances nécessaires pour être officier et avance en grade, il convient que ce qu'il a appris lui serve autant que possible pendant sa carrière d'officier, et il y aura certainement de quoi le dégoûter bien vite s'il faut qu'il refasse plus ou moins complètement, tous les deux ou trois ans, et son uniforme et son instruction militaire.

Notre institution militaire si vitale pour nous, si importante pour les premiers intérêts de la patrie, ne peut se passer de l'appui de l'opinion publique. Bien loin de multiplier en pure perte les difficultés et les charges, ce qui tendrait à rendre le service impopulaire, il faudrait chercher à le rendre attrayant. Tout au moins faut-il éviter de heurter l'opinion et savoir au besoin, sans rien compromettre, faire à cette opinion quelques sages sacrifices.

En vous transmettant, Messieurs, le résumé de leur manière de voir et les renseignements qu'ils ont pu se procurer, les membres de la section de Genève estiment user d'un droit de citoyens et accomplir un devoir comme officiers suisses, et ils vous prient d'agréer, très honorés Messieurs, l'expression de leur considération la plus distinguée et de leur profond dévouement.

(Signé du président et du secrétaire de la section de Genève.)

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Dans la répartition de ses départements pour l'année 1869 le Conseil fédéral a désigné M. V. Ruffy, vice-président de la Confédération, comme chef du Département militaire en remplacement de M. Welti, actuellement chef du Département politique et président de la Confédération. — Remplaçant de M. V. Ruffy au Département militaire, M. Welti.

Le concours ouvert pour la place vacante d'instructeur-chef d'artillerie agite assez vivement la presse suisse, celle de la Suisse allemande surtout. Quelques journaux, le *Bund* en particulier, s'attendent fermement à la nomination de

M. le colonel fédéral Fornaro, de St-Gall, le doyen de nos instructeurs d'artillerie quoique encore dans la pleine vigueur de l'âge. D'autres, la *Neue Zürcher-Zeitung* au premier rang, appuient au contraire la candidature d'un jeune major fédéral zuricois, M. Bleuler, officier de science et d'avenir, jusqu'ici secrétaire de M. l'inspecteur de l'arme et chaleureusement protégé, dit-on, par son chef. Diverses feuilles de la Suisse française interviennent aussi dans la lutte pour recommander soit l'un de ces candidats soit d'autres encore.

Sans vouloir prendre une grande part à ce curieux concert, où la réclame commence à tenir un peu trop de place, nous nous permettrons d'espérer hautement que l'autorité supérieure saura user de sa compétence pour le seul bien de la chose et indépendamment de la pression artificielle qu'on cherche à exercer sur elle; nous espérons qu'elle ne se laissera pas détourner par d'intéressées clamour du droit chemin de la justice, de l'équité et des traditions usuelles, et qu'elle ne foulera pas aux pieds, en cette circonstance, sans motifs très plausibles, l'ancienneté hiérarchique et les bons services rendus.

Tout en reconnaissant qu'un major conviendrait beaucoup mieux qu'un colonel pour ces fonctions spéciales, si elles étaient entendues comme elles devraient l'être, nous croyons pouvoir affirmer que tant qu'on restera dans les présents errements, la nomination d'un des colonels instructeurs actuels sera mieux vue de tout le monde que celle d'un jeune nouveau-venu, très savant peut-être sur la théorie mais n'ayant pas encore fait ses preuves dans l'application. Nous sommes certains en outre que la promotion de M. le colonel Fornaro, le plus ancien et le plus élevé en grade des concurrents, serait parfaitement accueillie par les nombreux militaires qui ont vu à l'œuvre cet excellent officier, instructeur zélé et habile autant que loyal et honnête citoyen, et dont le seul défaut à lui reproché, une certaine roideur d'échine, ne peut être qu'un titre de plus à l'estime de notre armée républicaine.

En tout cas si l'autorité supérieure avait par devers elle des raisons de faire passer un cadet sur le dos de cet honorable officier, elle trouverait aisément, dans le corps même des instructeurs d'artillerie, des candidats fort capables de répondre à toutes les exigences raisonnables, un entr'autres qui réunirait à un haut degré la culture scientifique désirable et les goûts studieux reconnus en M. Bleuler, aux éminentes qualités pratiques et *troupières* honorées en M. Fornaro. Chacun comprend que nous voulons parler de M. le lieutenant-colonel de Perrot, bien connu de nos lecteurs, et qui fonctionne depuis longtemps déjà, à la satisfaction de tous les experts, comme instructeur de 2^e classe.

Qu'il veuille nous pardonner la faible initiative éventuelle que nous prenons ici à son insu. Si son habituelle modestie l'a naturellement tenu à l'écart de l'arène ouverte, il ne peut point être oublié par les amis du bien public et du mérite discret, quand il s'agit non pas de faveurs personnelles seulement à répartir, mais d'intérêts sérieux à sauvegarder en fait d'artillerie.

P. S. Au moment de mettre sous presse nous apprenons par une correspondance bernoise que le Conseil fédéral aurait fait savoir, en réponse aux sollicitations à lui adressées, qu'il ne voyait rien de pressant à repourvoir la vacance

laissée par M. le colonel Hammer et qu'il maintiendrait le provisoire actuel en tout cas pendant l'exercice de 1869, cela pour dégager le plus possible de questions personnelles l'exécution du récent postulat de l'Assemblée fédérale tendant à réduire le nombre des instructeurs. Nous ne pouvons que féliciter l'autorité supérieure de cette mesure, qui tient en même temps compte des présents droits d'ancienneté de M. le colonel Fornaro ; nous espérons en outre que dès cette année les instructeurs supérieurs fédéraux seront appelés à fonctionner comme *instructeurs réels* et qu'ils n'accapareront plus tous les *commandements* d'école au grand détriment de l'instruction pratique des officiers supérieurs miliciens.

Il est à désirer aussi qu'il en soit de même dans les rares cantons où les écoles de recrues d'infanterie sont encore commandées par un instructeur au lieu de l'être par un major ou commandant de bataillon nouvellement promu.

Genève. (*Corresp.*) Dans sa séance du 29 décembre dernier, le Conseil d'Etat a confirmé dans ses fonctions d'inspecteur des milices M. le colonel fédéral Linck, et a nommé : au grade de commandant du bataillon n° 65 de landwehr, M. le major Antoine *Armand*, précédemment major du dit bataillon, en remplacement de M. le commandant Fs Poncy, qui a obtenu sa démission avec remerciements et a été classé dans l'état-major cantonal ; au grade de major dans l'infanterie d'élite, M. le capitaine aide-major *Lecointe*, Adrien. Enfin je crois avoir omis M. *Martin*, Alfred-Henri, dans la liste des seconds sous-lieutenants d'infanterie nommés le 30 octobre dernier.

Le Département a décidé de diviser l'instruction des fanfares en deux classes et a appelé au poste d'instructeur des fanfares des corps montés M. Jules Schnepf, précédemment trompette de la compagnie de guides n° 7. M. Grasset reste chargé de l'instruction des fanfares d'infanterie et de carabiniers.

Le Département a décidé en outre de remettre en prêt à chaque officier d'infanterie de l'élite et de la réserve un fusil modèle 1863 afin de faciliter aux officiers l'étude du tir et des armes ; il espère que la société militaire formera une section de tir.

Vous apprendrez avec satisfaction que la compagnie du génie L. n° 6 a fait remettre la somme de 500 fr. à la famille du sergent Rissot qui s'est noyé en se baignant dans le Rhône pendant le service qui a eu lieu à Chancy en septembre dernier. Le Département a remercié chaleureusement la compagnie du génie pour cette généreuse offrande.

Vaud. — Dans la répartition de ses Départements pour l'année 1869, le Conseil d'Etat a désigné M. Bornand comme chef du Département militaire en remplacement de M. Delarageaz. — Remplaçant de M. Bornand, M. Delarageaz, chef du Département des travaux publics.

Algérie. — On nous écrit de Géryville :

Quelques nouvelles du régiment étranger, où se trouvent toujours bon nombre de Suisses, intéresseront sans doute encore vos lecteurs. En voici d'authentiques :

Le régiment est toujours constitué à 4 bataillons, à 8 compagnies chacun, plus la compagnie hors rang, ouvriers, musiciens. Le 1^{er} et le 2^{me} bataillon se trouvent en garnison à Mascara avec l'état-major ; le 4^{me} est plus au sud, à Saïda, limite du Tell et des hauts plateaux. Enfin le 3^{me}, le mien, fait de nouveau partie de la colonne mobile qui est stationnée à Géryville, à 40 lieues au sud de Saïda, prête à agir contre l'extrême sud et les frontières du Maroc, où Si-Ahmet tient toujours campagne d'une manière insaisissable.

On parle d'une expédition sérieuse qui aurait lieu ce printemps contre Figuig, grande oasis au sud du Maroc, où nous avons été pousser une pointe en mars dernier. Si cela se réalise, on renforcera notre colonne qui, pour le moment, ne se compose que d'un bataillon du régiment étranger, un bataillon du 2^{me} tirailleurs indigènes (turcos), 2 compagnies du 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique (zéphirs), deux escadrons du 4^{me} chasseurs d'Afrique, une section d'artillerie, train, subsistances et ambulances nécessaires.

Nous avons reçu un nouveau lieutenant-colonel, M. de Courten, valaisan d'origine, mais dont la famille est dès longtemps fixée en France où elle possédait un régiment suisse sous l'ancien régime. Le père de M. de Courten était colonel, avec rang de général, dans la garde royale sous Charles X. M. de Courten a été chef de bataillon aux zouaves, et connaît parfaitement tout ce qui a rapport à notre régiment et à sa position constante en campagne. Ce nouveau chef a été le bienvenu et ses compatriotes espèrent le garder le plus longtemps possible.

On ne parle plus de guerre pour le moment. Sera-ce pour le printemps, dit-on périodiquement depuis 1866 ? Grave question à laquelle peu de personnes peuvent répondre. En tous cas nous sommes prêts. Le chassepot continue à être reconnu par les plus compétents comme une excellente arme de guerre : solidité, précision, simplicité de mécanisme. Au bout de quelques séances nos hommes ont parfaitement compris la manière de s'en servir : le démontage et le remontage de la fameuse culasse mobile ont été trouvés beaucoup plus simples que ceux de l'ancienne platine. Quant au maniement d'armes, la charge en 12 temps, si longue et si pénible à enseigner, est remplacée par la charge en 5 temps. L'instruction en est simplifiée et les hommes prennent goût à ce nouveau mécanisme. Cependant je crois que ces armes exigeront beaucoup plus de soins que les anciennes ; que leur entretien devra toujours être parfait, le graissage surtout devra être modéré. Ici, en Afrique, avec le sable qui pénètre partout, le mécanisme a quelquefois été gêné lorsque les différentes parties composant le tonnerre et la culasse mobile étaient trop graissées. Une espèce de cambouis se forme, qui empêche le jeu ordinaire des pièces. En somme, pourtant, ce sont de superbes armes.

Un avantage spécial pour les colonnes d'Afrique c'est qu'elles pourront être bien moins nombreuses en hommes, et par là plus mobiles, tout en restant très redoutables. Deux compagnies, si possible à dos de mulet, et un escadron de cavalerie pourront se faire jour et poursuivre les Arabes avec autant de succès

que pouvait en obtenir jusqu'ici, pour la même expédition, une force numérique quadruple d'hommes armés d'anciens fusils. Par suite, économie en toutes choses, transports, convois, ambulances, subsistances. Ceci est évidemment tout à fait spécial à l'Afrique et à l'adversaire qu'on est appelé à y combattre.

Un autre avantage important du nouvel armement, pour ces contrées, c'est que les Arabes ne savent pas se servir du chassepot et que les munitions leur manquent. Avec l'ancien fusil, dit flingot, de la poudre et un projectile quelconque, fer, plomb ou pierre, on pouvait faire du mal ; les Arabes, en trouvant ou prenant un chassepot à un blessé, mort ou traînard, ne seront pas plus avancés que la poule qui avait trouvé une perle.

Les manœuvres ont été très peu modifiées. L'école de tirailleurs a subi quelques changements. L'escouade, forte généralement d'un caporal et de 8 à 12 hommes, forme groupe et camarades de combat. Les hommes de l'escouade marchent ensemble, tirent ensemble, avancent ensemble et se retirent de même. Il n'y a plus de rang pour les feux ; au commandement de : « Commencez le feu, » tous les hommes tirent ensemble. En avançant, les escouades impaires se portent à 25 ou 30 pas en avant, profitent du terrain et tirent ; puis les autres traversent cette ligne et s'arrêtent de même. On recommande plus que jamais de ne pas s'exposer au feu inutilement.

L'école de bataillon a peu changé, si ce n'est qu'il est fait une application plus fréquente des colonnes divisionnaires. Heureux ceux qui ne changent pas trop, imprudents ceux qui démolissent avant de savoir si ce qu'ils enlèvent sera remplacé par du mieux ! Je vois que cette maladie a repris avec une certaine violence en Suisse, pour la tenue d'abord, pour les manœuvres ensuite, pour l'organisation militaire enfin. Ce qui existait de 1856 à 1860 était parfait, à mon avis, comme tenue et comme manœuvre. L'armement devait être changé et perfectionné, et ces changements devaient entraîner aussi quelques modifications indispensables dans la charge et le tir ; — mais tout bouleverser à cette occasion est une absurdité.

La tenue exerce une grande influence sur la discipline et le moral d'une troupe. En Suisse vous regretterez sûrement avant peu de temps l'élégante simplicité de la tenue que portait l'état-major fédéral. — Elle était trop élégante, a-t-on prétendu, pour une armée de milices. Eh ! depuis quand la bonne façon peut-elle nuire au savoir et à la bravoure, puisqu'elle n'est au fond qu'une qualité de plus ?

Notre tenue française a été un peu modifiée comme celle de toute l'infanterie de ligne. Le pantalon tombant sur la guêtre a été repris, la molletière offrant de grands inconvénients ; la tunique a deux rangées de 9 boutons ; le bonnet de police à soufflet est supprimé, nous n'avons plus que la casquette à visière droite. Le régiment a pour signe distinctif le collet rouge (la ligne, jonquille), les épaulettes à corps vert et franges rouges (la ligne, rouges) comme celles de nos anciennes compagnies de chasseurs de gauche. Au lieu des grenadiers et voltigeurs nous avons aussi $\frac{1}{4}$ de premiers soldats par compagnie, qui se distinguent par un galon rouge sur l'avant-bras, et, ce qui vaut mieux pour eux, par une solde double.